

Registraire

EXIGENCES

DES PRODUITS MÉTIERS D'ART 2022.2023



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2

EXIGENCES DES DES PRODUITS MÉTIERS D'ART

ENSEMBLE,
ARTISANS.

DOMAINE DES MÉTIERS D'ART

(Loi S-32.01 sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs)

« Sont considérées du domaine des métiers d'art les «œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière».

ARTISAN.ES PROFESSIONNEL.LES

(Règlements généraux du CMAQ)

Désigne une personne physique reconnue pour ses connaissances et ses compétences (maîtrise des gestes et savoir-faire complexes) lui permettant de concevoir et de réaliser des produits originaux ou traditionnels par la transformation de différents matériaux. Certain.es artisan.es ont les connaissances et les compétences nécessaires pour reconstituer, restaurer et réhabiliter des produits métiers d'art.

PRODUITS MÉTIERS D'ART

Désigne des produits réalisés en exemplaire unique ou en multiples exemplaires, fabriqués dans des ateliers situés dans le pays de domicile de l'artisan.e et qui se démarquent par leur originalité et par une réalisation qui démontre la maîtrise des gestes, des savoir-faire complexes et l'exercice des techniques traditionnelles ou modernes de transformation de la matière.

Par produit on entend tout autre terme similaire tel : œuvres, objets, pièces, créations, reproductions, restaurations, installations, reconstitutions et réhabilitations.

RÉCONSTITUTION

L'ensemble des opérations exécutées sur une œuvre, sur un bâtiment ou sur des éléments architecturaux dans le but de les reconstruire selon ce qu'ils étaient.

RESTAURATION

L'ensemble des opérations exécutées sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux, dans le but de leur redonner les caractéristiques ou les composantes disparues, selon une époque donnée ou/et de les sauvegarder. La conservation-restauration respecte l'intégrité d'un bien culturel, retrouve l'origine de l'œuvre, son unité visuelle.

RÉHABILITATION

L'ensemble des opérations exécutées sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux, dans le but de leur trouver une nouvelle fonction ou de rétablir leur fonction originale.

DÉPOSE ET INSTALLATION

L'ensemble des opérations exécutées sur une œuvre, un bâtiment ou sur des éléments architecturaux dans le but de déposer et/ou d'installer une ou des composantes dans un espace particulier, intérieur ou extérieur, en utilisant des techniques adaptées au bâtiment.

CARACTERISTIQUES DES PRODUITS MÉTIERS D'ART

Deux aspects caractérisent les produits métiers d'art : le processus de création (conception) et le processus de fabrication (transformation de la matière).

1. PROCESSUS DE CRÉATION

1.1 Création de la nouveauté (conception originale)

La création de la nouveauté se traduit par le souci de l'artisan.e, basé sur ses idées originales, de personnaliser sa production de sorte que celle-ci ait une signature propre qui lui permet de se démarquer de tout autre produit similaire disponible sur le marché.

1.1 Respect de la tradition

Le respect de la tradition représente le souci de l'artisan.e de réaliser, grâce à des savoir-faire anciens, des reproductions, des reconstitutions et des restaurations d'œuvres traditionnelles en respectant le style, les matériaux d'origine et les techniques de fabrication originales. Il peut aussi s'agir d'une adaptation contemporaine d'une œuvre traditionnelle.

2. RÉALISATION DES PRODUITS MÉTIERS D'ART

La réalisation des produits métiers d'art implique la transformation de la matière par des techniques spécifiques au matériau et au type de produit réalisé.

2.1 Matériaux

Traditionnellement, les métiers d'art sont reliés à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux ou des silicates. De nos jours, des matériaux divers, neufs ou recyclés, utilisés seuls ou combinés avec d'autres matériaux, peuvent être employés à la réalisation des produits métiers d'art. Les éléments naturels ou industriels non-transformés peuvent entrer dans la composition des produits métiers d'art à condition qu'ils soient minoritaires visuellement et qu'ils n'influencent pas de façon significative l'esthétique des produits.

2.2 Degré de transformation de la matière

Le degré de transformation de la matière doit être suffisant et appréciable. Dans ce sens, la réalisation de produits exclusivement par des opérations de préparation de la matière ou par des techniques d'assemblage et d'enfilage ne représente pas un degré suffisant et appréciable de transformation de la matière.

2.3 Techniques de transformation de la matière

2.3.1 Savoir-faire traditionnel

Les étapes du processus de fabrication peuvent être réalisées entièrement à la main ou à l'aide des outils manuels.





2.3.2 Utilisation des nouvelles technologies

L'utilisation des outils numériques de conception ou de fabrication de la production est permise à condition que l'artisan.e démontre des connaissances et des compétences approfondies au niveau des matériaux, des techniques et de l'exploitation des outils qui ont servi à la fabrication des produits.

2.3.3 Collaborations

La conception et la fabrication des produits métiers d'art peuvent être réalisées entièrement par l'artisan.e-même ou être le résultat de collaborations.

La réalisation des produits métiers d'art peut être réalisée par des employé.es ou des sous-traitants. Dans ce cas, l'artisan.e doit réaliser le prototype (patron, maquette, etc).

2.3.4 Maîtrise du métier

Dans tous les cas, l'artisan.e doit démontrer la maîtrise d'un métier d'art. Si des étapes de fabrication sont réalisées en majorité par des employé.es ou des sous-traitants, l'artisan.e doit démontrer qu'il ou elle exerce un contrôle de qualité de toutes ces étapes.

2.4 Respect de la fonction

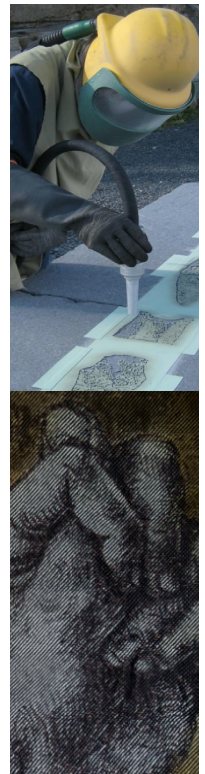
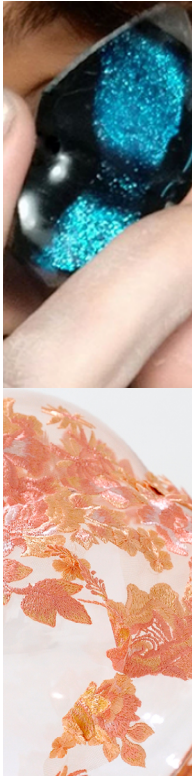
Les produits métiers d'art répondent adéquatement à leur fonction : utilitaire, décorative ou d'expression. Les produits consommables ne sont pas des produits métiers d'art : ex. savons, chandelles, fleurs séchées, etc.

2.5 Signature permanente

Les produits métiers d'art portent la signature permanente de l'artisan.e ou de l'atelier.

2.6 Exemples

Les produits métiers d'art sont des œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, et ne comportent habituellement pas une fabrication industrielle ni une production de masse.



Sophie Aubut

Coordonnatrice
Registraire

514 861-2787 poste 207
1 855 515-2787 (sans frais)
sophie.aubut@metiersdart.ca



Conseil des
métiers d'art
du Québec

Marché Bonsecours
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400
Montréal (QC) H2Y 1H2